

Conditions de candidature au comité directeur (Extrait des statuts – article 6)

Est éligible au comité directeur toute personne âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, licencié et à jour de ses cotisations, jouissant de ses droits civils et ayant fait acte de candidature par écrit entre les mains du comité directeur, huit jours au moins avant l'assemblée générale.

---

CANDIDATURE A UN POSTE AU COMITE DIRECTEUR DU GPA13

Je soussigné(e) (nom)..... (prénom).....

Licence n°.....

Déclare être candidat(e) à un poste au comité directeur du GPA13 lors de l'assemblée générale du 15/02/2023.

Signature :

Extrait des statuts - article 6

L'assemblée générale élit chaque année au scrutin secret, le président de l'association parmi les candidats issus du comité directeur.

---

CANDIDATURE AU POSTE DE PRESIDENT DU GPA13

Je soussigné(e) (nom)..... (prénom).....

Licence n°.....

Déclare être candidat(e) au poste de président du GPA13 lors de l'assemblée générale du 15/02/2023.

Signature :